



Rapport sur la visite parlementaire bilatérale de la délégation parlementaire canadienne

**Section canadienne
de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)**

**Nuku'lofa, Tonga
Du 15 au 22 janvier 2008**

Report

M. Russ Hiebert, député, président de la Section canadienne, a dirigé la délégation, qui se composait de l'honorable sénatrice Pierrette Ringuette, de l'honorable sénateur Terry Stratton, de Mme Nicole Demers et M. Joe Preston, députés, ainsi que de Mme Carol Chafe, secrétaire administrative de la Section. La Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth était aux Tonga du 15 au 22 janvier 2008.

La constitution de l'Association parlementaire canadienne (APC) encourage les visites entre les pays membres en vue de donner l'occasion aux parlementaires de partager des points de vue et de discuter de questions d'intérêt commun tant dans des relations bilatérales que sur la scène internationale du Commonwealth. Le comité exécutif de la Section canadienne avait remarqué que l'APC subissait d'importants changements quant aux enjeux futurs liés à sa direction et à sa gouvernance; on a donc cru qu'il serait profitable à l'Association d'entrer en contact avec des sections qui partagent les mêmes opinions avant d'assister à la 54^e conférence annuel, qui aura lieu en Malaisie en août 2008. Cette visite donnait également l'occasion aux délégués de visiter un pays qui est en train de moderniser sa constitution, son système électoral ainsi que ses institutions démocratiques parlementaires, passant ainsi d'une monarchie absolue à un appareil législatif représentatif entièrement élu.

Alors qu'ils étaient à Nuku'alofa, les délégués ont eu la chance de se rendre sur les lieux de plusieurs projets du Fonds canadien, que ce soit la construction de réservoirs d'eau dans divers villages des Tonga ou encore l'agrandissement du Catholic Women's League Handicraft Centre.

Les projets de construction de réservoirs d'eau sont essentiels sur des îles comme celles des Tonga puisqu'on n'y trouve aucune source viable d'eau salubre. En effet, la majorité de cette eau provient de systèmes de retenue alimentés par l'eau de pluie qui s'écoule des édifices. Par conséquent, les réservoirs, faits de béton, constituent un réseau de stockage des eaux sûr pour les villages.

En 2007-2008, le Fonds canadien a versé près de 90 000 \$ aux Tonga pour mener à bien des projets liés à la production de revenus, à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, à l'éducation ainsi qu'à la gouvernance et au renforcement de la société civil. Le Fonds canadien jouit d'une excellente réputation en raison de la façon dont il administre et distribue ses fonds, soit en collaborant directement avec les chefs de villages qui établissent leurs priorités. Ces projets favorisent également le développement des compétences et nécessitent la contribution financière des collectivités. Les Tongans que les délégués ont rencontrés faisaient continuellement preuve de respect envers les organisateurs du Fonds et le succès des divers projets, et conservaient sans crainte l'espoir d'un financement continu pour ces projets, petits mais combien essentiels, qui répondent aux véritables besoins des villages.

Dans le cadre de ces visites, les délégués ont eu la chance de rencontrer des Tongans ordinaires et d'en apprendre davantage sur leur culture et leur société. Durant la visite d'un des projets locaux du Fonds canadien, les délégués ont été initiés à la fabrication

de petits objets, mais surtout de tapa. Il s'agit d'un processus de fabrication exigeant en main-d'œuvre dans lequel on transforme l'écorce d'un mûrier à papier en un grand tissu malléable qui est assemblé au moyen de racines de manioc puis séché et décoré grâce à des teintures végétales. Le Fonds canadien a fourni les fonds de démarrage de ce projet, qui, au bout du compte, permet aux femmes qui y participent d'obtenir des dividendes en espèce. La production d'un grand tapa se termine par une « corvée de fabrication d'un tapa » semblable aux corvées de piquage de courtepoinette qui avaient lieu autrefois au Canada. Après la démonstration, les délégués se sont vu remettre un tapa artisanal local pour souligner leur visite. Il est extrêmement difficile pour les femmes du village de trouver du travail dans un pays comme les Tonga. Toutefois, grâce à ce type de projet, elle gagnent de l'argent et peuvent envoyer leurs enfants à l'école. Le fait de redécouvrir cet art est approprié puisque le tapa a servi de monnaie d'échange dans l'histoire tongane et fait partie de l'héritage culturel.

La visite de ces projets du Fonds canadien a donné le ton aux rencontres avec les représentants de la famille royale, les barons et les représentants du peuple qui devaient s'échelonner sur deux jours. Ces rencontres ont permis aux délégués de mieux comprendre le régime politique actuellement en place au royaume des Tonga et le désir des représentants du peuple que des changements s'opèrent dans le régime.

Au cours de la rencontre avec son Altesse Royale la princesse Piloevu Mafile'o Tuita, qui agissait à titre de régente en l'absence de son frère, le Roi, les délégués ont découvert l'histoire de cette monarchie en place depuis longtemps au royaume des Tonga. La princesse a souligné la fierté et l'amour que la population tongane exprime envers la famille royale et la décision de son frère, qui sera couronné Roi en juin, de transférer davantage de pouvoirs à l'assemblée législative du royaume.

La princesse régente s'est dite fière du fait que l'on observe aux Tonga l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés dans la région du Pacifique, résultat direct de l'introduction du christianisme et du désir de la population de pouvoir lire la Bible d'elle-même. Ce niveau élevé d'alphabétisation dans les Tonga encourage les dirigeants du pays à nourrir de grandes espérances pour l'avenir des jeunes Tongans. Peu à peu, les études supérieures deviennent accessibles aux jeunes. En outre, on a déjà formé tant d'infirmières que celles-ci quittent les îles Tonga pour trouver du travail en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis. Lorsqu'elles ont trouvé du travail, elles commencent à envoyer des remises (des fonds) à leur famille pour les aider. En fait, cet argent qui provient de l'étranger représente environ 70 p. 100 du PIB du pays. On a d'ailleurs souligné cette information à plusieurs reprises au cours de diverses rencontres avec les représentants du gouvernement tongan.

La délégation a ensuite rencontré le ministre des affaires étrangères et de la défense et gouverneur des îles du Nord, l'honorable S.T. Taumoepeau-Tupou, pour discuter des enjeux auxquels la population est confrontée dans la région du sud du Pacifique. Bien que le pays possède une armée, sa protection dépend en grande partie des services que peuvent lui offrir la Nouvelle-Zélande. On a été à même de constater cette réalité en novembre 2006, durant les émeutes qui ont éclaté dans la capitale, Nuku'alofa. La Nouvelle-Zélande avait envoyé des policiers spécialement formés pour rétablir la stabilité dans la ville et les régions avoisinantes.

Au fil des discussions, les délégués se sont aperçus que les Tonga et les autres pays du Pacifique Sud établissent des relations étroites avec la République populaire de Chine. Comme ces relations sont de nature économique, elles ont des répercussions sur la situation géopolitique de la région du sud du Pacifique, comme en témoigne l'isolement accru du Taiwan. La Chine a assuré le financement pour la construction d'écoles, d'hôpitaux et de routes ainsi que de centres culturels. C'est pourquoi on constate qu'un nombre croissant de ressortissants chinois vivent et ouvrent de petits centres économiques aux Tonga ainsi que dans d'autres pays du Pacifique Sud. Par ailleurs, les liens avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont toujours aussi solides, et la majorité des Tongans qui immigrent dans ces pays le font pour des raisons économiques et de santé.

Les discussions ont permis de constater que les Tonga et le Canada sont tous deux de fervents défenseurs de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et qu'ils travaillent de concert avec l'Islande et d'autres pays du Nord pour limiter l'impact de l'industrie baleinière sur l'un des principaux attraits touristiques des Tonga : le passage des grandes baleines durant leur migration du sud au nord et inversement. En outre, les deux pays sont de grands partisans de la gestion des pêches au large de leurs côtes.

Les délégués ont également rencontré des représentants de la collectivité des ONG des Tonga, qui les ont informés de la nécessité de sensibiliser les jeunes du pays à leurs droits et à leurs responsabilités en matière de vote. Il s'agit d'un défi de taille puisque de grandes distances séparent les îles qui constituent le pays et qu'aucun système de transport économique ne les relie entre elles. Les efforts déployés ont permis de créer le National Youth Congress, qui s'est récemment réuni pour débattre de points d'intérêt au parlement des jeunes. D'ailleurs, le parlement des jeunes fait partie intégrante des programmes de sensibilisation de la société civile des Tonga et permet d'approfondir les connaissances de base nécessaires à l'atteinte des objectifs finaux du processus de réforme pour l'avenir.

Au cours des échanges, les présentateurs tongans ont parlé des problèmes qu'ils éprouvent à s'assurer que les enseignants des autres îles profitent de formations solides et qu'ils ont à leur disposition du matériel pour les aider à enseigner les droits de l'homme, et ont sollicité l'aide des délégués à cet égard. Ces derniers ont consenti à s'adresser à la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes pour déterminer s'il est possible d'obtenir du matériel et du financement pour aider à former les enseignants tongans afin d'approfondir cet aspect de leurs responsabilités.

Comme le premier ministre était absent, les délégués ont rencontré le vice-premier ministre et ministre de la santé, l'honorable Dr V. Tangi dans son bureau à l'hôpital principal de Nuku'alofa. Ils ont principalement parlé de la situation des soins de santé aux Tonga et du taux extrêmement élevé de diabète et d'autres problèmes de santé connexes. On a expliqué que les Tongans qui doivent suivre des traitements pour des problèmes liés au diabète, notamment la dialyse rénale, doivent quitter définitivement les Tonga pour s'installer en Nouvelle-Zélande ou en Australie puisqu'on ne dispose d'aucun équipement de dialyse dans les îles. On observe donc de plus en plus de cas où les familles doivent être séparées pendant de longues périodes.

Le Dr Tangi a insisté sur le fait que les Tonga possèdent d'excellents programmes de formation pour les infirmières, les dentistes, les techniciens en radiologie et les pharmaciens. Pour ce qui est des médecins, ceux-ci reçoivent la majorité de leur formation médicale dans l'une des deux écoles de médecine de Fiji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Tous les pays du Pacifique Sud aident financièrement ces deux écoles afin qu'elles fournissent de la formation à leur population respective. Par ailleurs, à l'heure actuelle, le gouvernement des Tonga assume tous les frais médicaux de la population, mais avec le vieillissement de celle-ci, on envisage de passer à un régime contributif pour couvrir les frais toujours plus élevés liés à la prestations de soins médicaux. Le Dr Tangi a également souligné que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande verse au pays une contribution financière pour l'aider à payer les frais des traitements qui doivent être administrés hors des îles. Au cours de la rencontre, il a également souligné que les Tonga ont mis en œuvre un programme de dentisterie mobile pour prendre soin des enfants à l'échelle du pays et que le taux de mortalité infantile est à la baisse grâce à une meilleure distribution des soins de santé.

En outre, le Dr Tangi a indiqué que les Tongans quittent les îles environnantes pour s'installer dans les grands centres urbains, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de cas de maladies liées à ces changements de style de vie. Il a parlé entre autres du taux accru de diabète causé par la diminution de la pratique d'exercices physiques et de l'adoption d'un régime constitué d'aliments gras et chargés de sucre que l'on sert dans les chaînes de restauration rapide. Le nombre de plus en plus élevé de cas de diabète met à rude épreuve le système des soins de santé, qui ne peut qu'empirer au cours des années à venir.

Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer l'accès aux soins de santé et aux soins médicaux dans les îles avoisinantes. En outre, grâce à l'amélioration du système de distribution d'électricité, le Dr Tangi espère que ces problèmes pourront être atténués par l'utilisation de nouvelles technologies, comme la cybersanté. Ce programme est élaboré en collaboration avec d'autres pays dans la région.

Les patients qui doivent se procurer des médicaments peuvent le faire gratuitement auprès des pharmacies d'hôpitaux ou, moyennant quelques frais, auprès des pharmacies privées. Une telle solution est possible puisque les hôpitaux possèdent un nombre limité de divers médicaments tandis que les établissements privés ont un plus grand inventaire de produits pharmaceutiques.

Les délégués ont fait part de leur préoccupation quant au fait que les Tonga semblaient exporter leurs infirmières diplômées dans le cadre de la planification économique du pays. En effet, ces infirmières travaillent à l'étranger, soit en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Amérique du Nord, et envoient des remises au pays, ce qui représente une énorme part de son PIB. Le Dr Tangi a réagi à ces préoccupations en expliquant que le pays formait plus d'infirmières qu'il n'en avait besoin, que le gouvernement n'était pas inquiet, et que l'argent qui revenait aux Tonga représentait une part essentielle de l'économie du pays.

Ce sujet a également été abordé au cours de la rencontre avec le ministre du travail et du commerce, l'honorable Lisiata 'Akolo. La réponse du ministre à cet égard était semblable à celle du Dr Tangi. Le ministre a toutefois insisté sur le fait que l'argent

envoyé au pays était essentiel pour l'économie. La discussion a ensuite porté sur la possibilité de développer l'industrie dans les îles Tonga. Le ministre 'Akolo a expliqué que malgré les sols fertiles et le climat dans les Tonga, les coûts de production sont extrêmement élevés pour ce qui est du transport des produits alimentaires, aussi bien bruts que transformés. Ce problème est directement lié aux coûts accrus du diesel et de l'électricité, produite par des génératrices à essence. Par conséquent, de nombreux Tongans doivent sortir des îles pour travailler comme travailleurs agricoles migrants en Nouvelle-Zélande et en Australie. Des efforts sont en cours pour établir des programmes d'apprentissage destinés aux jeunes tongans pour s'assurer qu'une main-d'œuvre formée sera disponible dans le futur pour bâtir une économie plus diversifiée.

La production d'une énergie fiable semble un important obstacle au développement futur d'une industrie aux Tonga. À cet égard, on a parlé de la possibilité d'utiliser la technologie éolienne. Les délégués ont indiqué qu'ils communiqueraient avec quelques entreprises canadiennes qui construisent des éoliennes afin qu'elles entrent en contact avec le gouvernement tongan pour éventuellement mettre en œuvre des programmes sur l'île principale ainsi que sur les îles avoisinantes.

La proximité des ports et de l'industrie du Sud-est asiatique empêche les îles du Pacifique Sud de prendre pied sur les marchés internationaux. Le gouvernement tongan est conscient de ses limites pour ce qui est de permettre l'envoi de conteneurs internationaux. En outre, il examine la possibilité d'augmenter la taille et le nombre de ses quais commerciaux pour ainsi augmenter le nombre d'exportations de produits locaux.

Grâce à leur rencontre avec les membres du Cabinet, les délégués ont pu se préparer à leurs rencontres qui devaient porter sur un sujet plus délicat du point de vue politique : les réformes démocratiques du régime politique tongan. Durant les dernières journées de leur visite, les délégués ont rencontré séparément les représentants des barons (qui sont nommés à vie) et les représentants du peuple, ce qui leur a permis de prendre connaissance des deux côtés de la crise des réformes démocratiques.

La façon dont les réformes démocratiques proposées sont mis en œuvre et la rapidité avec laquelle elles le sont ont mené à une crise puis à des émeutes à Nuku'alofa en novembre 2006. Par ailleurs, malgré le fait que le nouveau Roi semble vouloir aller de l'avant avec les réformes, ils sont nombreux dans le pays à penser que les choses ne progressent pas assez rapidement.

À la rencontre avec les barons, qui représentent la classe dirigeante héréditaire des Tonga, ces derniers ont fait part aux délégués de leur point de vue quant aux réformes proposées. Le moment où seront mises en œuvre les réformes constitue un enjeu important. Les barons, pour la majorité, étaient d'avis qu'une mise en œuvre réalisée en 2010 donnerait suffisamment de temps pour informer les Tongans sur les réformes et les changements qui entreraient en vigueur. Par ailleurs, ils ont indiqué qu'au cours des rencontres avec les représentants du peuple, ils se sont perdus dans d'interminables discussions parce qu'on insistait pour parler des détails des réformes plutôt que des concepts gouvernant les trois organes de la démocratie parlementaire : l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Selon eux, le fait d'attendre jusqu'en 2010 pour

mettre en œuvre les réformes donnerait le temps de former les rédacteurs de lois pour qu'ils rédigent une loi sur la mise en œuvre et de sensibiliser la population à leurs responsabilités en tant qu'électeurs. Il est à noter qu'actuellement, il n'y a pas assez de rédacteurs de lois au pays. Pour cette raison, il faudra demander une aide externe auprès d'institutions démocratiques parlementaires mieux établies. Pour les barons, les prochaines élections, prévues pour mai, sont un processus d'apprentissage.

Les membres de la délégation ont soulevé des questions quant à la nécessité de développer l'économie tongane au moyen des investissements internationaux et ont parlé de la perception selon laquelle, si les réformes démocratiques n'étaient pas appliquées à cette économie en difficulté, les investisseurs seraient peu disposés à financer des projets dans le pays. Les barons ont répondu qu'ils comprenaient la nécessité des réformes, mais que celles-ci devaient être mises en œuvre à un rythme qui en assurerait le succès et qui n'entraînerait pas une instabilité encore plus grande dans le pays. Ils étaient avant tout préoccupés par la nécessité de s'assurer que les quatre piliers de la réforme, soit les réformes politiques, les réformes économiques, la réforme terrestre et la réforme sociale, sont respectés afin que la transition d'un gouvernement monarchique féodale vers un gouvernement entièrement démocratique se fasse en douceur. Il faudra du temps pour éduquer la population, et on risquerait de déclencher l'instabilité du pays si on se dépêchait à mettre en œuvre les réformes sans avoir promulgué de lois au préalable.

Les barons ont également dit être préoccupés par le fait que les fonds d'aide internationaux étaient destinés aux projets communautaires et qu'on ne les consultait pas au sujet de l'utilisation de ces fonds et du type de projets financés. Tant que les réformes n'auront pas été appliquées, il incombera aux barons de protéger les terres pour le futur. Toutefois, ils ne peuvent assumer cette responsabilité si on ne les consulte pas pour des projets engagés sur ce qu'ils considèrent être « leurs » terres.

La rencontre avec les barons a été suivie d'une rencontre avec trois représentants du peuple. On y a abordé sensiblement les mêmes sujets, mais les délégués ont pu entendre l'opinion des représentants élus, qui préconisent une mise en œuvre des réformes démocratiques le plus tôt possible. Ils ont entre autres souligné qu'ils désiraient que les nouvelles règles soient en place pour la prochaine élection, prévue en mai. Les représentants ont montré qu'ils croyaient que les risques que d'autres émeutes et une instabilité politique ne surviennent augmentaient à mesure que les mois s'écoulaient sans qu'une mise en œuvre immédiate des réformes proposées ne se réalise.

Certains délégués ont remis en question la viabilité de réformes mises en œuvre si aucun système de vote et de redistribution des sièges au Parlement n'a été établi au préalable. Les représentants tongans ont réitéré leurs craintes qu'une crise comme celle de l'automne 2006 ne survienne à nouveau si les réformes ne sont mises en œuvre qu'en 2010. Ils ont également exprimé leurs préoccupations quant au rôle du Roi, qui jouit actuellement d'une majorité absolue dans les îles et qui nomme des ministres pour la vie, une situation qui est perçue comme limitant énormément les pouvoirs des représentants élus dans tout gouvernement futur. Les réformes ne portent pas sur cette situation et devront être examinées avant que l'une ou l'autre ne soit appliquée.

Le représentant Pohiva a indiqué que le Roi avait demandé que le comité spécial examine les réformes possibles un mois avant que le rapport puisse être présenté à l'assemblée législative. Le Cabinet a ensuite présenté un modèle de réforme totalement différent sans avoir consulté les membres élus. Ces derniers ont accueilli négativement le nouveau modèle; selon eux, il témoignait du mépris du Roi et du Cabinet envers le travail du comité. Ces actions ont par la suite mené aux émeutes qui ont détruit une grande partie du centre de Nuku'alofa en 2006.

En outre, deux représentants élus présents à la rencontre ont été accusés de délits criminels liés aux émeutes. Cependant, la cause n'a pas encore été entendue devant les tribunaux, et tous deux étaient d'avis qu'on abandonnerait totalement les accusations dont ils font l'objet ou que celles-ci seraient réduites et qu'ils seraient accusés d'infractions mineures.

Les deux rencontres ont permis aux délégués d'obtenir beaucoup d'information sur la situation politique actuelle des Tonga et de mieux comprendre les difficultés auxquelles le pays est confronté dans sa transition vers une démocratie parlementaire plus représentative.

Au cours de leur rencontre avec l'honorable 'Alisi Taumoepeau, procureure générale et ministre de la justice, les délégués en ont appris davantage sur les répercussions des émeutes de novembre 2006 à Nuku'alofa. Elle a expliqué que certaines des accusations ont été totalement abandonnées et que d'autres ont été réduites de façon considérable. Elle a toutefois ajouté qu'il ne serait pas dans l'intérêt du peuple tongan de ne pas tenter de poursuites et qu'une telle situation ébranlerait la confiance de la population en la primauté du droit. Par ailleurs, il a été clairement établi que les émeutes ont été en grande partie influencées par certains des représentants du peuple. Par conséquent, il fallait permettre d'enclencher le processus juridique.

La rencontre s'est poursuivie avec une discussion sur le système juridique en place dans les Tonga et sur la formation des avocats et des juges, qui, pour la plupart, ont été formés et ont acquis leur expérience en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Mme Taumoepeau a fait remarquer qu'au cours des années, le système juridique tongan a acquis une bonne réputation auprès des autres pays du Pacifique Sud du fait qu'on a réussi à mettre en place des formes alternatives de justice, notamment la médiation pour la résolution de conflits, qui reflète mieux la culture tongane. Depuis qu'elle a été nommée procureure générale et ministre de la justice, des changements ont été apportés au système judiciaire; l'adoption des réformes entraînerait également d'autres changements. En effet, le cycle parlementaire et législatif passerait de trois à cinq ans, et son bureau serait responsable de l'élaboration de tout changement constitutionnel et électoral nécessaire à la mise en œuvre des réformes proposées. Pour accomplir cette tâche, il faudra plus de personnel formé à la rédaction de lois. La ministre a alors parlé aux délégués de la possibilité d'offrir des bourses d'études aux jeunes tongans en droit afin qu'ils étudient à l'étranger dans ces domaines de spécialisation. Les délégués n'ont formulé aucun commentaire. Ils ont toutefois acceptés d'examiner les possibilités que pouvaient offrir les écoles de droits des diverses universités canadiennes.

La délégation souhaite remercier les parlementaires, le personnel administratif et les gens des Tonga pour leur accueil chaleureux et la générosité dont ils ont fait preuve durant cette visite. Tout le monde a travaillé fort pour que les délégués aient l'occasion d'en apprendre le plus possible sur cette nation insulaire, sa fière histoire et ses attentes pour l'avenir. Il convient également de remercier Mme Pamela Deacon, sous-ministre et commissaire du Haut-Commissariat du Canada en Nouvelle-Zélande, et le personnel à Wellington, qui n'ont pas ménagé d'effort pour aider la délégation avant et durant leur visite aux Tonga.

Respectueusement soumis,

M. Russ Hiebert, député, président
Section canadienne
de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
ACTIVITÉ	Visite parlementaire bilatérale
DESTINATION	Nuku'alofa, Tonga
DATES	Du 15 au 22 janvier 2008
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Pierrette Ringuette L'hon. Terry Stratton
CHAMBRE DES COMMUNES	Nicole Demers, députée Russ Hiebert, député Joe Preston, député
PERSONNEL	Carol Chafe, secrétaire exécutive
TRANSPORT	45 909,86 \$
HÉBERGEMENT	4 182,85 \$
HOSPITALITÉ	2 482,99 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 025,61 \$
CADEAUX OFFICIELS	994,92 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	197,03 \$
TOTAL	54 793,26 \$